



**NDRIO**

New Digital  
Research Infrastructure  
Organization

**NOIRN**

Nouvelle organisation  
d'infrastructure de  
recherche numérique

## **Modèle de gouvernance définitif du Conseil des chercheurs**

24 septembre 2020

[EngageDRI.ca](https://engageDRI.ca)

## **I. Introduction**

La Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN) est une organisation associative nationale à but non lucratif qui favorise, pour les chercheurs canadiens, la création d'un écosystème d'infrastructure de recherche (IRN) responsable, maniable, stratégique et durable au service des chercheurs.

Fondée en 2019, la NOIRN collabore avec les autres partenaires et intervenants de l'écosystème d'IRN dans l'ensemble du pays afin de fournir aux savants et aux scientifiques canadiens les outils, le soutien, les services et l'infrastructure numériques dont ils ont besoin pour mener une recherche de pointe, stimuler l'innovation et favoriser les avancées dans l'ensemble des disciplines.

Le mandat de la NOIRN est d'une importance capitale pour tous les chercheurs universitaires canadiens, ainsi que pour la capacité de notre pays à maintenir sa compétitivité à l'échelle mondiale et notre capacité collective à rendre service à l'ensemble de la société.

Par l'entremise d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le gouvernement du Canada a réservé jusqu'à 375,5 M\$ sur cinq ans pour créer la NOIRN. Ce montant fait partie de l'engagement général quinquennal pris par le gouvernement du Canada de consacrer 572,5 M\$ à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'infrastructure de recherche numérique.

Le Conseil des chercheurs est un élément essentiel de l'engagement pris par la NOIRN d'établir une culture axée sur le service aux chercheurs et la mobilisation de ceux-ci, pendant qu'elle conçoit un nouveau modèle de service pour la prestation de l'infrastructure de recherche numérique dans l'ensemble du Canada.

La NOIRN coordonnera et financera les activités dans les domaines du calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP), de la gestion des données (GD) et des logiciels de recherche (LR), et travaillera de façon coopérative avec tous les intervenants dans l'ensemble du pays.

L'adhésion n'est pas nécessaire pour accéder aux programmes de la NOIRN, qui sont accessibles aux chercheurs et aux établissements de recherche admissibles dans l'ensemble du Canada. Le règlement administratif de la NOIRN accorde aux membres principaux (membres votants) la possibilité de proposer des candidats pour le Conseil des chercheurs, dont la composition doit être approuvée par le conseil d'administration de la NOIRN.

En juin 2020, la NOIRN a annoncé la création d'un groupe consultatif de chercheurs intérimaire, chargé de diriger les prochaines étapes de la formation d'un conseil des chercheurs permanent avant l'assemblée générale annuelle (AGA) de la NOIRN

(11593765 Canada Association) en septembre 2020. Le groupe consultatif de chercheurs a consulté les membres de la NOIRN, les chercheurs universitaires du Canada, et d'autres acteurs de la communauté d'IRN pour :

- développer et proposer un modèle de gouvernance pour un conseil des chercheurs permanent;
- lancer le processus de recrutement de membres pour le Conseil des chercheurs;
- évaluer les candidats pour le premier Conseil des chercheurs et recommander ces candidats au conseil d'administration aux fins d'approbation;
- démarrer le processus d'évaluation des besoins des chercheurs.

Le groupe consultatif de chercheurs a élaboré le document de consultation sur la gouvernance du Conseil des chercheurs pour solliciter les commentaires du milieu de recherche. Le document en question, [Document de consultation sur le modèle de gouvernance du Conseil des chercheurs](#), a été affiché du 30 juin au 10 juillet 2020 pour que les intervenants présentent leurs commentaires. Dans le cadre des consultations, le groupe consultatif de chercheurs a animé deux webinaires : un webinaire anglais le 7 juillet 2020, et un webinaire français le 9 juillet 2020.

Plus de 110 intervenants ont assisté aux webinaires : 80 au webinaire anglais et 30 au webinaire français. De plus, 25 intervenants ont soumis des exposés écrits. Les participants aux consultations venaient des quatre coins du pays et ont représenté une diversité de disciplines de recherche et une vaste gamme d'établissements.

Le présent document expose les principales constatations des consultations, ainsi que le modèle de gouvernance définitif du Conseil des chercheurs, qui repose sur la rétroaction issue des consultations.

## **II. Constatations des consultations**

Sur l'ensemble, les intervenants étaient favorables au modèle de gouvernance du Conseil des chercheurs exposé dans le document de consultation. La majorité de la rétroaction formulée était axée sur la sollicitation de plus de précisions sur le fonctionnement du Conseil des chercheurs et l'interaction de celui-ci avec le conseil d'administration, la direction de la NOIRN et le milieu de recherche.

### **Ce que nous avons entendu sur le rôle du Conseil des chercheurs**

Les intervenants ont proposé que le Conseil des chercheurs donne au conseil d'administration de la NOIRN des avis sur l'orientation stratégique de la recherche numérique du Canada. Les intervenants souhaitaient aussi obtenir plus de précisions sur

le lien entre le rôle d'évaluation des besoins des chercheurs exercé par le Conseil des chercheurs et les modalités d'attribution du financement de l'IRN par la NOIRN.

Un message essentiel concernait la nécessité pour le Conseil des chercheurs de tisser des liens solides avec le milieu de recherche en vue d'exécuter son mandat. Voici quelques approches pratiques de la constitution d'un réseau vigoureux de recherche qui ont été proposées :

- créer un réseau de personnes-ressources à chaque établissement;
- tenir des réunions virtuelles pour aider les membres du milieu de recherche à comprendre les services offerts par la NOIRN;
- animer des webinaires de diffusion externe pour promouvoir le réseau, recueillir des renseignements sur les besoins du milieu, et présenter des rapports et des bilans de réalisations qui répondent aux besoins des chercheurs;
- sonder les chercheurs tous les ans.

### **Ce que nous avons entendu sur la gouvernance et les opérations du Conseil des chercheurs**

Les intervenants ont formulé des observations sur la nécessité d'établir des mécanismes prévoyant le développement d'une relation solide entre le Conseil des chercheurs et le conseil d'administration de la NOIRN, notamment au moyen de réunions conjointes des deux entités. Les intervenants estimaient également que le lien entre le Conseil des chercheurs et le conseil d'administration pourrait être renforcé en demandant au président du Conseil des chercheurs de siéger au conseil d'administration en tant que membre titulaire avec droit de vote.

Il est également ressorti de la rétroaction que l'obligation redditionnelle et la transparence se devaient d'être des éléments importants des opérations du Conseil des chercheurs. À cette fin, il a été recommandé que le Conseil des chercheurs publie un rapport annuel faisant état du travail qu'il a entrepris, exposant notamment les besoins des chercheurs exprimés par le Conseil des chercheurs, les recommandations et la mise en œuvre des recommandations.

Plusieurs intervenants ont fait ressortir que la réussite du Conseil des chercheurs serait tributaire du soutien que lui accorderait une équipe de gestion spécialisée. L'établissement de groupes de travail ciblés pour aborder des enjeux techniques spécialisés a été perçu comme mesure de soutien importante du Conseil des chercheurs.

Les établissements qui sont membres principaux (votants) de la NOIRN ont la possibilité de proposer des candidats pour le Conseil des chercheurs, sous réserve d'approbation

du conseil d'administration, conformément au règlement administratif de la NOIRN. En sus de la présentation précitée de candidatures, un processus ouvert de demande de candidatures a également été lancé à l'été 2020. Les répondants aux consultations estimaient que le processus de recrutement à deux niveaux créait de la confusion et ont demandé que toute initiative future de recrutement soit entreprise uniquement au moyen d'un processus ouvert de demande de candidatures afin de garantir la diversité de la représentation des chercheurs siégeant au Conseil des chercheurs.

Il a été proposé que des mandats échelonnés d'une durée maximum de trois ans fussent appropriés, mais que le nombre de mandats soit limité à deux afin de garantir une perspective nouvelle continue.

### **Ce que nous avons entendu sur la taille et la composition du Conseil des chercheurs**

Les intervenants ont demandé des précisions sur l'admissibilité à l'adhésion au Conseil des chercheurs, notamment le rôle du secteur privé, des grandes organisations à vocation scientifique et du personnel technique ne faisant pas partie du corps professoral.

Les intervenants étaient nombreux à favoriser une représentation diversifiée des chercheurs au Conseil des chercheurs afin de garantir une représentation conforme à la réalité, selon la région, l'établissement, la langue, le stade de carrière et les facteurs d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Il a été proposé que les membres du Conseil aient également une expertise dans les trois domaines de l'IRN, à savoir le CIP, les LR et la GD.

Selon les répondants, un Conseil des chercheurs se composant de 20 à 25 membres était approprié pour exécuter le mandat qui lui serait confié. Les répondants ont également reconnu que le Conseil des chercheurs serait soutenu par des groupes de travail techniques et experts.

## **III. Modèle de gouvernance définitif du Conseil des chercheurs**

Le présent modèle de gouvernance du Conseil des chercheurs a été finalisé en fonction de la rétroaction issue des consultations.

### **Rôle du Conseil des chercheurs**

Le Conseil des chercheurs présentera au conseil d'administration de la NOIRN des recommandations sur les besoins des chercheurs en matière d'infrastructure de recherche numérique, et collaborera avec la direction de la NOIRN au niveau opérationnel pour élaborer l'évaluation des besoins des chercheurs. Cette évaluation

s'assurera que les besoins des chercheurs éclairent les plans stratégiques, les activités et la planification du travail. L'évaluation des besoins des chercheurs exposera les besoins des chercheurs et fournira le contexte actuel et futur des besoins cernés.

Les membres du Conseil des chercheurs représenteront les intérêts de *tous* les chercheurs, et pas seulement les intérêts des disciplines individuelles. Le Conseil des chercheurs est un élément essentiel de l'engagement pris par la NOIRN de faire participer le milieu de recherche pendant qu'il conçoit un nouveau modèle de prestation de services à l'appui de la nouvelle Stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique (IRN) du Canada.

Le Conseil des chercheurs aidera à évaluer le paysage de l'IRN, résumera les besoins en matière d'IRN du milieu de recherche, et aidera la NOIRN à élaborer une vision stratégique pour le milieu. Le Conseil des chercheurs ne prendra pas de décisions de financement opérationnel à l'égard de l'attribution des services et de l'infrastructure d'IRN.

Plus particulièrement, le Conseil des chercheurs :

- S'assurera qu'une diversité de voix de chercheurs est présentée au conseil d'administration de la NOIRN, afin de fournir à celui-ci des avis stratégiques sur les besoins des chercheurs.
- Collaborera avec la direction de la NOIRN au niveau opérationnel pour élaborer l'évaluation des besoins des chercheurs afin de garantir que les besoins prioritaires des chercheurs éclairent les plans stratégiques, les activités et la planification du travail. L'évaluation des besoins des chercheurs précisera non seulement les besoins des chercheurs, mais fournira également le contexte actuel et futur, et la prospective des besoins cernés.
- Développera des processus pour mobiliser les chercheurs dans toutes les disciplines en vue de déterminer, de résumer et de valider les priorités actuelles et futures. L'identification des besoins comprend la priorisation de ceux-ci dans des situations de ressources limitées. Le Conseil des chercheurs entreprendra des activités de diffusion externe auprès de la communauté pour mieux cerner les besoins nationaux en matière d'IRN.
- Établira une culture axée sur le service aux chercheurs et la mobilisation de ceux-ci.

Le Conseil fera des recommandations sur les types d'expertises recherchées, celles-ci pouvant être puisées dans une gamme diversifiée de sources, dont les membres, les intervenants, le personnel de la NOIRN et les experts. Le Conseil des chercheurs collaborera étroitement avec le personnel pour s'assurer que ses recommandations sont viables et tiennent compte de la diversité des besoins du milieu de recherche.

Le Conseil des chercheurs servira d'ambassadeur pour la NOIRN en entreprenant des activités de diffusion externe au sein du milieu de recherche pour communiquer les offres de services de la NOIRN, rencontrer les chercheurs afin de cerner leurs besoins et exposer le travail du Conseil des chercheurs.

À cette fin, le Conseil des chercheurs publiera un rapport annuel destiné au milieu de recherche qui rendra compte de ses activités en vue de veiller à sa transparence et à son obligation redditionnelle. Le rapport indiquera, entre autres, les efforts de diffusion externes entrepris par le Conseil des chercheurs pour mieux comprendre l'éventail des besoins des chercheurs, la rétroaction formulée par la communauté de chercheurs et l'incidence de cette rétroaction sur les recommandations faites par le Conseil des chercheurs au conseil d'administration de la NOIRN.

Le Conseil des chercheurs reconnaît l'importance de soutenir les jeunes chercheurs et les étudiants. La NOIRN étudiera les possibilités de promouvoir le travail du Conseil auprès des jeunes chercheurs et des étudiants et d'encourager ceux-ci à y participer.

### **Gouvernance et opérations du Conseil des chercheurs**

Le Conseil des chercheurs élira un de ses membres pour assumer sa présidence. La personne en question doit être approuvée par le conseil d'administration. Afin de renforcer la liaison entre le Conseil des chercheurs et le conseil d'administration de la NOIRN, le premier Conseil des chercheurs collaborera avec la NOIRN à l'étude d'options, notamment la possibilité que le président ou la présidente du Conseil des chercheurs siège comme membre votant au conseil d'administration.

Le Conseil des chercheurs jouira du soutien de ressources spécialisées qui l'aideront à remplir son mandat, notamment l'équipe de gestion et le personnel de la NOIRN, les experts sectoriels, les sous-comités et les groupes de travail spécialisés susceptibles d'être établis suivant les besoins. Ces ressources assureront au Conseil des chercheurs le soutien et l'expertise dont il a besoin pour traduire les besoins des chercheurs en programmes, services et infrastructure.

Les membres du Conseil des chercheurs serviront tout au plus deux mandats, chacun d'une durée maximum de trois ans. Afin de veiller à la continuité des membres du Conseil des chercheurs, les mandats seront échelonnés et déterminés par la présidence. Le Conseil des chercheurs utilisera une approche consensuelle pour établir la synthèse des besoins des chercheurs. Il veillera tout particulièrement à représenter la diversité des chercheurs canadiens.

Les chercheurs travaillant dans des établissements de recherche universitaires publics dans l'ensemble du Canada sont admissibles aux services et aux programmes d'IRN. Les programmes d'IRN sont financés par l'entremise de la Stratégie nationale du

gouvernement du Canada pour l'infrastructure de recherche numérique et sont axés sur la recherche universitaire.

Tous les membres du Conseil des chercheurs doivent signer un code de conduite et respecter des lignes directrices rigoureuses en matière de confidentialité.

### **Composition, taille et recrutement du Conseil des chercheurs**

Le Conseil des chercheurs se composera de 15 à 25 membres pour veiller à l'efficacité de ses opérations et pour refléter la diversité de la représentation des chercheurs de l'ensemble du Canada.

Le conseil d'administration de la NOIRN est responsable du recrutement de membres pour le Conseil des chercheurs.

Tous les candidats qualifiés seront pris en considération pour le Conseil des chercheurs. Les candidats peuvent présenter leur candidature directement dans le cadre d'un processus ouvert de demande de candidatures ou peuvent être proposés par les membres principaux de la NOIRN. Une telle approche garantira la constitution d'un bassin diversifié de candidats pour pourvoir les postes vacants au Conseil des chercheurs. Les postes vacants seront affichés sur le site Web de la NOIRN et la sélection des candidats respectera un processus détaillé et transparent.

Les membres du Conseil des chercheurs auront une expérience de l'infrastructure de recherche numérique et pourront aborder et négocier les intérêts concurrentiels d'IRN, faire preuve d'une pensée et d'une vision stratégiques, et communiquer de manière efficace avec le milieu de recherche et d'autres intervenants.

Les membres du Conseil des chercheurs seront des chercheurs du corps professoral d'établissements d'enseignement postsecondaire, d'hôpitaux de recherche et/ou d'instituts affiliés qui sont admissibles aux subventions des trois organismes. Les professionnels qui ne sont pas membres du corps professoral, notamment le personnel technique, peuvent participer à des groupes de travail experts qui soutiennent le travail du Conseil des chercheurs.

Le Conseil des chercheurs représentera la diversité de l'entreprise de recherche nationale, notamment la diversité des disciplines de recherche, la diversité des établissements, la diversité géographique, la diversité linguistique et la diversité entre les chercheurs chevronnés et les chercheurs nouveaux. La NOIRN s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).

Le Conseil des chercheurs ne comptera pas de représentants de grandes organisations à vocation scientifique et d'autres organisations d'IRN.



Ces organisations ont un rôle actif à jouer dans l'orientation des constatations et des recommandations du Conseil des chercheurs. Celui-ci peut chercher à établir des comités et/ou des groupes de travail spécialisés avec l'expertise de ces organisations pour fournir des conseils éclairés sur des domaines techniques particuliers.